

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2024

DELIBERATION N°CP2024- 11/8/38 DOSSIER N°6569	PLAN ANNUEL D' ACTIONS DE PRÉVENTION 2024 DE LA CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE - AJUSTEMENT ENVELOPPE CNSA
--	---

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Armelle MARTIN à Philippe BAYOL
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Jérémy SAUTY à Catherine DEFEMME
Valérie SIMONET à Patrice MORANCAIS

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Personnes en Perte d'Autonomie*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Thérèse VIALLE

**OBJET : PLAN ANNUEL D' ACTIONS DE PRÉVENTION 2024 DE LA
CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE
D'AUTONOMIE - AJUSTEMENT ENVELOPPE CNSA**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2024-11/8/38 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'autoriser le versement des aides collectives et individuelles déléguées par la CNSA, au porteur de projet ci dessous :

PORTEUR DE PROJET	ACTION	DÉCISION
REVATEC	Répondre à des demandes d'aides techniques non-satisfaisantes pour des raisons financières, d'éloignement ou de non adaptation et en faciliter l'accès par des tarifs solidaires	15 000 €

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tous documents nécessaires, et notamment les conventions financières, afin de mettre en œuvre cette décision.

Dit que ces dépenses seront imputées aux chapitres 935.31, article 65888 et 935.32, article 65888.

Se sont abstenus :

M. Philippe BAYOL, M. Thierry BOURGUIGNON, M. Patrice FILLOUX (ayant donné pouvoir à Mme Marie-France GALBRUN), Mme Marie-France GALBRUN, Mme Mary-Line GEOFFRE, M. Jean-Luc LEGER, Mme Armelle MARTIN (ayant donné pouvoir à M. Philippe BAYOL), Mme Isabelle PENICAUD

Adopté : 22 pour - 0 contre - 8 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET